



DISPOSITIF PREVENTION - Màj 30/09/2024

Accessibilité aux personnes handicapées :
nous contacter

OBJECTIF DE LA FORMATION

Mise à jour ses compétences d'Acteur PRAP IBC afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de son entreprise.

COMPETENCES VISEES

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.

Public : Acteurs PRAP IBC.

Pré-requis : Etre titulaire d'un certificat d'acteur PRAP IBC.

Durée et modalité : 1 jour en présentiel (7 heures).

10 stagiaires maximum, (inter ou intra)

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS.

Pédagogie : exposés théoriques, exercices pratiques, applications concrètes et retour d'expériences.

70 % pratique 30 % théorique

Evaluation: Recueil des attentes pré-formation

Renouvellement du certificat d'Acteur PRAP IBC à l'issue de la formation, sous réserve de réussir l'épreuve certificative ET avoir suivi la totalité de la formation. Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation. Évaluation à chaud et à froid. Certificat valable pendant 2 ans.

MAC Acteur PRAP IBC est obligatoire tous les 24 mois pour que le certificat reste valide.

Maintenir et Actualiser ses Compétences d'Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau (IBC) **MAC Acteur PRAP IBC**

La formation MAC Acteur PRAP IBC permet de réactiver les compétences des salariés formés Acteur PRAP IBC et de redynamiser la démarche de prévention. Elle est basée sur le retour d'expérience de chaque stagiaire, afin d'optimiser les pratiques et de se mettre à jour sur les méthodes et outils d'analyse de situations de travail.

CONTENU DE LA FORMATION

- 1) Poursuivre sa participation à la démarche de prévention :
Faire le point sur les avancées individuelles et collectives.
Réactiver son potentiel d'action.
Agir en collaboration avec les autres acteurs.
- 2) Poursuivre l'évaluation de ses risques professionnels.
Perfectionner ses techniques de prise de hauteur pour observer son travail.
Revoir les limites du corps humain.
Poursuivre le repérage des facteurs de chutes, d'accident de mobilisation et de TMS.
Partager ses repérages de situations de travail à risque
Partager ses analyses de contraintes physiques, mentales et émotionnelles.
Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives.
- 3) Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles.
Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
Perfectionner les manutentions protectrices adaptées à son secteur d'activité.
Refaire le point sur l'utilisation des aides techniques préventives.

Votre contact Sybille Treard au 06 45 84 39 81